



XXXVI^e SESSION
Dakar, 5 au 8 juillet 2010

DOCUMENT N°56

RESOLUTION

La crise alimentaire au Niger

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Dakar (Sénégal) pour sa XXXVI^e Session du 5 et 8 juillet, sur proposition de la Commission de la Coopération et du Développement,

Exposé des motifs :

Le monde a connu ces dernières années des changements climatiques alarmants qui ont eu des répercussions néfastes sur plusieurs pays en développement. De même que la crise économique et financière de 2008/2009 a montré combien les pays développés étaient vulnérables, ce qui a réduit leurs capacités au niveau des aides publiques au développement, des investissements privés, des dons et des transferts vers les pays en développement.

Le Niger, pays subsaharien en développement a connu une crise sans précédent due essentiellement à une période de sécheresse prolongée, dont les conséquences ont été désastreuses pour la production agricole et la production intérieure brute, la famine s'est généralisée aux trois quart de la population, les indices de développement humain (santé, éducation, croissance économique) ont chuté de plus de 20 %. Une transformation du mode de production est en train de se réaliser, accentuée par un exode rural de presque un tiers de la population.

S'il y a lieu de constater que le développement durable au Niger se heurte à des obstacles inhérents au modèle de production et de gestion des ressources naturelles du pays, il faut activer le rôle majeur de l'ensemble des institutions de la Francophonie qui peut être résumé dans l'harmonisation du développement des pays membres, qui passe obligatoirement par la lutte contre la faim et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

CONSIDERANT la gravité de la crise alimentaire qui sévit au Niger ;

ESTIMANT qu'il est urgent de trouver une réponse appropriée à cette situation ;

RAPPELANT la nécessaire solidarité que doit caractériser l'espace francophone ;

S'INSPIRANT des expressions de solidarité lors des catastrophes naturelles ;

RECOMMANDE à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie de prendre contact avec le Gouvernement du Niger en vue de procéder à un appel à la solidarité en général et dans l'espace francophone en particulier ;

ENGAGE les sections à accepter une contribution spéciale en vue de venir en aide aux populations concernées par la famine.